



AVIS DE COMPÉTITION
Compétition Invitation Laval – volet Patinage Synchronisé

PRÉSENTÉ PAR
Patinage Laval

DU : 06 février 2026

AU : 08 février 2026

N° DE SANCTION : LV-S-25-012

Sanctionnée par Patinage Québec



PATINAGE
QUÉBEC



Patinage
Canada

DÉTAIL DE SANCTION – Compétition Patinage Synchronisé

L'hôte, Patinage Laval annonce la tenue de la compétition : Compétition Invitation Laval - volet Patinage Synchronisé

Dates : 06 février 2026 au 08 février 2026

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada. Pour cette compétition de patinage synchronisé, les 18 régions du Québec sont invitées.

- | | |
|-------------------------|--------------------------------|
| - Terre-Neuve/Labrador | - Saskatchewan |
| - Île-du-Prince-Édouard | - Alberta / TDNW |
| - Nouvelle-Écosse | - Colombie-Britannique / Yukon |
| - Nouveau-Brunswick | |
| - Ontario | |
| - Manitoba | |

Gestionnaire de compétition :

Joanne Quévillon

Téléphone : 450-687-125

Courriel : joanne@patinagelaval.com

Président(e) du comité organisateur :

Mélanie Lapointe

Téléphone : 514-679-0612

Courriel : melanie@patinagelaval.com

Représentant(e) technique :

Sandra Moretti

Spécialiste de données en chef :

Dominique Petit

Spécialiste de données informatiques :

Mario Proteau

PATINAGE QUÉBEC

N° DE SANCTION : LV-S-25-012

NOM DE L'HÔTE :

Patinage Laval

SITE INTERNET :

www.patinagelaval.com

COURRIEL :

joanne@patinagelaval.com

TÉLÉPHONE :

450-687-1225

La compétition est régie par les règlements de Patinage Canada.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Place Bell de Laval
1950 rue Claude-Gagné
Laval (QC) H7N 0E4

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont :

Glace 1 : 100 x 200 (Olympique)

3. Accidents et Responsabilité

Patinage Canada, Patinage Québec, la région Laval, Patinage Laval et l'équipe de bénévoles n'assument aucune responsabilité pour les dommages et les blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à cet événement, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

4. Comportement des participants

Les participants sont tenus de respecter les directives des officiels chargés de la compétition.

Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inappropriée à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des officiels, peut être suspendu et exclu de toute compétition subséquente.

5. Restrictions

Le comité se réserve le droit de limiter le nombre d'équipes dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel.

- Aucune demande spéciale de journées et d'heure de passage ne sera retenue
- Aucun paiement global de club pour tous les participants
- Le comité se réserve le droit d'annuler une catégorie si le nombre de participants est insuffisant.

6. Inscription

Internet : Un formulaire en ligne dûment complété doit être soumis pour chaque équipe désirant s'inscrire à cette activité.

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

Les inscriptions se font en ligne à l'adresse suivante :

<https://app.splextech.com/#/registration/b51893a6-6067-4415-90f9-dda6b83fab62>

Date limite d'inscription : 09 janvier 2026 à 23:59

7. Mode(s) de paiement :

- Carte de Crédit ;
- Transfert bancaire via courriel : info@patinagelaval.com

Aucun paiement après la date limite d'inscription ne sera accepté.

Les droits d'inscription ne seront remboursés que si l'événement n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite d'inscription.

25% : Frais administratifs retenus si retrait avant la date limite d'inscription.

Des frais de 25\$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

Aucun remboursement après la date limite d'inscription.

8. Frais d'inscription :

255\$ par équipe CPC ([Calcul des points cumulatifs](#)) ;

180\$ par équipe en Norme de performance avec classement (STAR 4);

180\$ par événement Norme de performance;

25\$ par athlète.

9. Nombre de performances

Les équipes performeront leur(s) programme(s) comme suit :

- **STAR 3** : Patine 1 fois les éléments
- **STAR 4** : Patine 1 fois le programme libre
- **STAR 6** (juvénile) : Patine 2 fois le programme libre
- **STAR 8** (pré-novice) : Patine 2 fois le programme libre
- **Novice** : Patine 2 fois le programme libre
- **OR** (Intermédiaire) : Patine 2 fois le programme libre
- **Ouvert** : Patine 2 fois le programme libre
- **Junior** : Patine un programme court et un programme libre
- **Senior** : Patine un programme court et un programme libre
- **Adultes I** : Patine 2 fois le programme libre
- **Adultes II** : Patine 2 fois le programme libre
- **Adultes III** : Patine 2 fois le programme libre

10. Date limite des tests

La date limite des tests est la même que la date limite d'inscription.

11. Système de notation

- a) Le système de calcul de points cumulatifs « CPC » est utilisé pour les épreuves jugées en CPC. (voir les annexes)
- b) Le système de « Norme de Performance avec classement ». (voir les annexes)
- c) Le système de « Norme de performance ». (Voir les annexes)

12. Musique

Toute musique utilisée doit être obtenue légalement et relever des sociétés de gestion, qui gèrent les droits d'exécution musicale, la reprographie et les droits de reproduction mécanique au Canada. Les concurrents qui font composer de la musique expressément pour leurs programmes, en tout ou en partie, et considérablement mélangée ou modifiée par rapport à l'enregistrement original, sont également responsables d'obtenir les licences appropriées, afin de créer une œuvre dérivée pour les compositions et les enregistrements sonores sélectionnés

Patinage Québec se dégage de toute responsabilité relative à l'utilisation non autorisée de musique protégée par des droits d'auteur. En soumettant leur musique, les participants reconnaissent avoir obtenu toutes les autorisations requises et acceptent d'indemniser Patinage Québec contre toute réclamation ou poursuite découlant de l'utilisation de ladite musique.

Téléchargement de musique

Les patineurs doivent obligatoirement fournir leur musique en format MP3 lors de l'inscription. Les concurrents doivent s'assurer d'avoir une clé USB en leur possession sur le bord de la bande en cas de problèmes techniques avec le fichier de musique qui a été déposé sur le site de téléchargement suivant : <https://app.splextech.com/#/registration/b51893a6-6067-4415-90f9-dda6b83fab62>

Les appareils électroniques (cellulaire, lecteur MP3) ne seront pas acceptés.

Il est possible de faire des modifications de votre fichier de musique directement sur le site de téléchargement. La date limite pour les modifications est le **19 janvier 2026**. Aucun fichier ne sera téléchargé de la plateforme après cette date.

En cas de modification de musique après cette date, il est essentiel de remettre des clés USB et mentionner à l'accréditation qu'il y a eu un changement de musique, car le téléchargement primera sur les clés USB.

13. Accréditation des participants

La gérante de l'équipe doit procéder à l'inscription de son équipe aussitôt arrivée à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs clés USB.

Le tableau ci-dessous énumère les aires et les services auxquels les personnes accréditées ont accès lorsqu'elles se trouvent sur place aux événements provinciaux et nationaux de Patinage Canada.

Rôle	Vestiaires	Près de la bande
Gérant(e)s d'équipe	x	x
Entraîneurs	x	x
Accompagnateurs d'équipe de patinage synchronisé	x	

- Seules les personnes ayant une accréditation d'entraîneur, en vertu de la politique d'accréditation des entraîneurs pour les événements de qualification de Patinage Canada, pourront entraîner les athlètes.
- Seulement **deux personnes** seront autorisées près de la bande où se trouve l'arbitre de glace (p. ex. un entraîneur et un gérant d'équipe ou deux entraîneurs ou encore un entraîneur et un patineur). Les aires d'entrée et de sortie des patineurs dépendront des installations et seront déterminées par le représentant technique de l'événement.

14. Accréditation des entraîneurs

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir une accréditation sans frais aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec de la saison en cours
 - **ET** toutes les dates complémentaires doivent être valides sur la liste d'accréditation de la compétition (ex : premiers soins, vérification judiciaire, respect et sport, code de déontologie).

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors payer 15 \$ pour recevoir une accréditation (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec de la saison en cours, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides sur la liste d'accréditation :
 - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour (capture d'écran de votre profil à Patinage Canada)
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide
 - Certificat de vérification judiciaire
 - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
 - Certificat « Code de déontologie »
 - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, vous ne serez pas accrédité et devrez alors vous faire remplacer auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

Nombre d'entraîneurs avec l'athlète

Deux entraîneurs par concurrente/concurrent/couple et deux entraîneurs par équipes de patinage synchronisé seront accrédités. Seules ces personnes seront admises au niveau de la glace.

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).

15. Gérant d'équipe et accompagnateurs

Les gérants d'équipe et les accompagnateurs doivent être des membres actuellement inscrits à Patinage Canada, conformément à la politique sur l'accréditation.

Si le gérant d'équipe ou le chaperon est également entraîneur, il doit satisfaire à toutes les exigences d'un entraîneur professionnel pour les épreuves auxquelles son équipe participe, en plus d'avoir la certification du PNCE de niveau approprié, un certificat de secourisme valide et être un entraîneur membre de l'association.

L'accréditation est accordée à deux entraîneurs, un gérant d'équipe et deux accompagnateurs, soit un total de cinq personnes par équipe. Les noms et les numéros de Patinage Canada des personnes accréditées DOIVENT figurer sur la page d'inscription sous Personnel participant.

L'entraîneur principal et un remplaçant (un patineur) se tiennent à l'entrée de la patinoire tandis que le gérant d'équipe et d'autres remplaçants se tiennent à la sortie de la patinoire. Les accompagnateurs sont autorisés à rester dans les vestiaires SEULEMENT; il leur est interdit d'aller au niveau de la glace durant les séances d'entraînement et la compétition (y compris dans le lieu réservé aux étreintes et aux larmes).

16. Frais d'admission

12 ans et Plus : 15\$

Plus de 65 ans : 10\$

6 à 11 ans : 10\$

5 ans et moins : Gratuit

Passeport 3 jours : 30\$

Chaperon : Gratuit

Les patineurs et leur Chaperon auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

17. Prix

a) Volet épreuve CPC

Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant, le patineur recevra une médaille.

b) Volet Norme de Performance

Les équipes recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

c) Volet Norme de Performance avec classement

Des médailles seront remises aux 3 premières équipes et tous les équipes recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

18. Trophée perpétuel

Aucun trophée ne sera remis

19. Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera disponible sur le site internet après la date limite des inscriptions.

20. Formation des groupes

Pour les catégories patinage de compétition, les groupes seront formés par un tirage au sort, selon les [règlements de Patinage Canada](#).

21. Vidéo

Disponible sur place

22. Photos

Disponibles sur place

23. Restaurants

Casse-croûte ouvert sur place

24. Hébergement

HÔTEL OFFICIEL

Hôtel Courtyart Montréal-Laval

500 rue Lucien-Paiement, Laval, [QC] H7N 0H6

No téléphone : 450-506-1936

Lien de réservation : <https://www.marriott.com/fr/event-reservations/reservation-link.mi?id=1755266818857&key=GRP&guestreslink2=true&app=resvlink>

Date limite de réservation : 23 décembre 2025

ANNEXE – PATINAGE SYNCHRONISÉ

ADMISSIBILITÉ

Les concurrents doivent être des adhérents en [règle de Patinage Canada](#). En ce qui concerne les équipes de patinage synchronisé, les clubs sont tenus d'inscrire à Patinage Canada leurs équipes de patinage synchronisé au plus tard le 1er novembre de la saison de compétition en cours. Il peut y avoir un maximum de quatre (4) substituts par équipe.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Les exigences techniques de patinage synchronisé de Patinage Canada et les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultées pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

CATÉGORIES

- **SENIOR / SENIOR ELITE 12**
Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.
ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 17 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Court : Max. 2 min. 50 sec.
Prog. Libre : 4 min. (+ / – 10 sec.)
- **OUVERTE**
Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.
ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Libre : 4 min. (+ / – 10 sec.)
- **JUNIOR**
Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.
ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 13 ans, mais de moins de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Court: Max. 2 min. 50 sec.
Prog. Libre: 3 min 30 sec. (+ / – 10 sec.)
- **OR (INTERMÉDIAIRE)**
Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.
AGE : Les patineurs ne doivent pas avoir atteint l'âge de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Libre : 3 min 30 sec. (+ / – 10 sec.)
- **NOVICE**
Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.
ÂGE : Les patineurs doivent avoir moins de 16 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Libre : 3 min. 30 sec. (+ / – 10 sec.)

ANNEXE – PATINAGE SYNCHRONISÉ

- **STAR 8 (PRÉ-NOVICE)**

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

AGE : Les patineurs ne doivent pas avoir 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.

- **STAR 6 (JUVÉNILÉ)**

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

AGE : Les patineurs doivent être âgés de moins de 15 ans et au moins 75 % des membres de l'équipe ne doivent pas avoir atteint l'âge de 13 ans avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.

- **STAR 4 (PATINE 1 FOIS)**

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

En vigueur depuis la saison 2023-2024 : Tous les patineurs doivent avoir réussi l'évaluation des habiletés de STAR 1.

AGE : Les patineurs ne peuvent être groupés par âge que si le nombre le justifie.

Option 1 : aucune restriction d'âge.

Option 2 : au moins 75 % des patineurs ne doivent pas avoir atteint l'âge de 12 ans en date du 1^{er} juillet précédant la compétition (moins de 12 ans).

Option 3 : au moins 75 % des patineurs doivent avoir atteint l'âge de 12 ans en date du 1^{er} juillet précédant la compétition (plus de 12 ans).

Prog. Libre : Max. 2 min. 40 sec.

- **STAR 3 (PATINE 1 FOIS)**

Une équipe composée de 6 à 12 patineurs.

Condition préalable : Tous les patineurs doivent avoir réussi l'évaluation des habiletés de STAR 1.

AGE : Aucune restrictions en matière d'âge

L'équipe exécute les cinq(5) éléments suivants :

- élément pivotant (bloc)
- élément linéaire (ligne)
- élément d'entrecroisement
- élément rotatif (roue)
- élément rotatif (cercle)

ANNEXE – PATINAGE SYNCHRONISÉ

- **ADULTE PSY I**

Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans ou plus le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.

- **ADULTE PSY II**

Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition

Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.

- **ADULTE PSY III**

Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la

Prog. Libre : Max. 2 min. 40 sec.